

DOCUMENT À USAGE INTERNE

VIE PLUS IMPACT n°3207 est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport, régi par le Code des assurances et soumis au régime fiscal de l'assurance-vie.

Nature du contrat	Contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport
N° de contrat	3207
Génération	1
Caractéristiques des souscripteurs	
Souscripteur	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes physiques • Mineurs et majeurs
Process de souscription	
Canaux de souscription	Vie Plus
Editions	SI Suravenir
Caractéristiques du contrat : contrat nativement responsable	
Mode de Gestion	Bicompartiment : gestion libre et mandat d'arbitrage
Supports d'investissements	<p>Gestion libre : (300 fonds)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 fonds en euros Actif Général ○ ETF dont ISR ○ Clean shares dont ISR ○ FCPR ○ Fonds immobiliers ○ Structurés <p>Gestion libre bi-compartiment</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 fonds en euros Actif Général ○ ETF dont ISR ○ Clean shares dont ISR ○ FCPR ○ Fonds immobiliers ○ Structurés <p>Gestion mandat d'arbitrage :</p> <p>4 profils (thématiques) clean shares / ETF (ESG selon Arkea, ISR)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Federal Finance (30 % euro / 70 % UC) : Impact Générations Futures 2 < SRRI < 4 ○ DNCA (100% UC) : Impact ODD (Objectif Développement Durable) 3 < SRRI < 5 ○ Yomoni (100% UC) : Impact Indiciels Monde 4 < SRRI < 6 ○ LFDE (100% UC) : Impact Investisseur Engagés 5 < SRRI < 7

Nature des garanties sur fonds en euros	Garantie en capital au moins égale aux sommes versées, diminuées des frais annuels de gestion. Pas de PB contractuelle
Taux de sortie en cours d'année sur le fonds en euros	En cas de sortie totale du fonds en euros (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès) avant l'attribution de la participation aux bénéfices annuelle, le capital versé est diminué des frais prévus au contrat et est augmenté de la revalorisation sur la base d'un taux fixé annuellement par Suravenir au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date d'attribution des bénéfices jusqu'à la date d'effet de la sortie totale. En cas de sortie totale du fonds en euros avant la première attribution de la participation aux bénéfices, le capital versé sera égal au montant du capital net investi diminué des frais prévus au contrat.
Garanties décès (bornes d'âges, plafonds)	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie complémentaire en cas de décès Souscription : 12-70 ans / Limite de couverture : 75 ans Optionnelle, résiliable / Délai de carence : 1 an Plafond à 500 000,00 € <ul style="list-style-type: none"> • Garantie d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel Souscription : 12-70 ans / Limite de couverture : 75 ans Optionnelle, résiliable / Délai de carence : 1 an Plafond à 500 000,00 €
Options d'arbitrages programmés	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage automatique • Investissement progressif • Sécurisation des plus-values • Stop-loss relatif • Dynamisation des plus-values
Tarifification	
Versements	4,50 %
Frais annuels de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • gestion libre sans option d'arbitrages programmés : <ul style="list-style-type: none"> ○ 0,80 % annuels sur fonds en euros ○ 1,90 % annuels sur UC maximum (1,45 % + 0,45 % incompressible) • gestion libre avec option d'arbitrages programmés : (gratuité des arbitrages programmés) <ul style="list-style-type: none"> ○ 0,80 % sur la part des droits exprimés en euros, ○ 1,90 % sur la part des droits exprimés en unités de compte. • gestion sur le compartiment en mandat d'arbitrage : <ul style="list-style-type: none"> ○ 0,80 % sur la part des droits exprimés en euros, ○ 2,25 % MAXIMUM sur la part des droits exprimés en unités de compte (+0,35%) Rémunération : Suravenir : 0,20 ; Assets : 0,15
Arbitrages	<ul style="list-style-type: none"> • 40 € forfaitaire • 1 arbitrage gratuit par année civile
Rachats	0 €
Rachats partiels programmés	• 0 €/mois • 0 €/trimestre • 0 €/semestre • 0 €/an
ETF	0,1 % des montants investis / désinvestis
Garantie décès	0,15 ‰ à 5,15 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge du client
Garantie décès accidentel	+ 0,14% FAG
Rentes	<ul style="list-style-type: none"> • 3 % sur quittances d'arrérages • 0 % sur encours

Montants minimum	
Versement initial	<ul style="list-style-type: none"> • 500 € • 5 000 € en mandat d'arbitrage
Versement libre	1 000 € (en gestion libre : dont 100 euros sur chaque support concerné pour le compartiment).
Versements programmés	<ul style="list-style-type: none"> • 100 €/mois • 300 €/trimestre • 600 €/semestre • 1 000 €/an <p>En gestion libre : répartis sur 4 supports maximum avec un minimum de 150 euros par support</p>
Arbitrage	<ul style="list-style-type: none"> • En gestion libre et entre compartiments : 1 000 € avec un solde minimum de 100 € par support • En mandat d'arbitrage : 20 €
Arbitrages programmés	100 €
Minimum par support (à l'investissement ou au désinvestissement)	100 €
Avance	1 000 € et maximum 60 % de la valeur de rachat du contrat
Rachats partiels	1 000 € minimum avec un solde minimum de 500 € par support
Rachats partiels programmés	100 € quelle que soit la périodicité
Minimum contrat pour rachats partiels programmés	5 000 €
Solde à conserver sur le contrat	500 € en gestion libre et 5 000 € en mandat d'arbitrage

MARCHE CIBLE

Catégorie	Marché cible (la vente est-elle autorisée sans réserve ?)	Marché hors cible (La vente est-elle autorisée sous conditions ?)	Marché négatif (La vente est-elle interdite ?)	Commentaire
Client				
Entre 0 et 12 ans	NON	OUI	NON	La garantie décès et la durée viagère ne sont pas autorisées pour un mineur de moins de 12 ans
Entre 12 et 85 ans	OUI	NON	NON	
Plus de 85 ans	NON	OUI	NON	Seule une durée fixe de 8 ans est autorisée. La durée viagère est interdite.
Personne physique	OUI	NON	NON	Exclusivement destiné aux personnes physiques
Personne morale	NON	NON	OUI	Non destinés aux personnes morales
Capacité juridique				
Majeur capable	OUI	NON	NON	
Mineur non émancipé	NON	OUI	NON	Vente autorisée si le mineur est représenté
Sous tutelle	NON	OUI	NON	Vente autorisée si durée fixe
Sous curatelle	NON	OUI	NON	Vente autorisée sous réserve du respect des conditions ad hoc
Connaissance et expérience des marchés financiers				
Investisseur inexpérimenté	OUI	NON	NON	
Investisseur averti	OUI	NON	NON	
Investisseur expérimenté	OUI	NON	NON	
Horizon d'investissement				
Moins de 4 ans	NON	OUI	NON	Selon l'objectif d'assurance (Devoir de conseil)
de 4 à 8 ans	NON	OUI	NON	Selon l'objectif d'assurance (Devoir de conseil)
8 ans et plus	OUI	NON	NON	
Objectifs d'investissement / Couverture d'un risque				
Valorisation d'un capital	OUI	NON	NON	
Préparation à la retraite	OUI	NON	NON	
Transmission de patrimoine	OUI	NON	NON	
Revenu / Rentes	OUI	NON	NON	
Tolérance au risque				
Faible	OUI	NON	NON	
Moyenne	OUI	NON	NON	
Forte	OUI	NON	NON	

VIE PLUS IMPACT n°3207 est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport, régi par le Code des assurances et soumis au régime fiscal de l'assurance-vie.



Vie Plus, filière de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers: Tour Ariane - La Défense 9 - 5 place de la Pyramide 92088 Paris La Défense Cedex. Suravenir - Siège social: 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9).